

1-En Immersion dans les Bassins de Lumières à Bordeaux

« Ce n'est pas que de l'animation sur une toile, on ne fait pas juste bouger des personnages, il y a un scénographe qui a travaillé sur ce projet, insiste le directeur. Il faut à peu près un an pour fabriquer une exposition comme celle-là, et sur le site nous avons installé 98 vidéoprojecteurs, une cinquantaine d'enceintes, le tout relié par 120 km de fibre optique et 25 médiaserveurs qui coordonnent l'image, ce qui fait qu'à l'œil nu on ne peut pas savoir où s'arrête une image ni où commence la suivante. » (20 minutes.)



2- Compte rendu de la quatrième commission citoyenne par Stéphanie Beilheur.

Mesdames, Messieurs les conseillers de quartier,

Pour faire suite aux précédents envois, c'est avec plaisir que je vous trouverez en pj pdf le compte-rendu de la quatrième Commission citoyenne de crise sanitaire sur le sujet de **la mobilité** qui a eu lieu mardi 26 mai dernier.

Pour votre parfaite information, le thème choisi pour la prochaine Commission du mercredi 3 juin, porte sur les finances locales.

Le dossier qui comprend un ordre du jour et des éléments de contexte sur le sujet est joint à ce courriel.

Je vous souhaite bonne réception de tous ces éléments.

Restez prudents !

Bien cordialement.

Stéphanie.

3- Reprise progressive des activités sportives.

Les conditions de reprise des activités sportives depuis le 2 juin sont précisées par décret ministériel en date du 31 mai 2020.

La pratique des sports collectifs et de combat restent interdite, néanmoins l'ensemble des autres disciplines peut reprendre, dans le respect des protocoles élaborés par le Ministère des Sports :

- Pas de rassemblement de plus de 10 personnes dans l'espace public
- Respect impératif de la distanciation physique spécifique entre les pratiquants (10m pour une activité physique comme la course, 5m pour une activité à intensité modérée)
- Application des gestes barrières
- Pas de contact entre les pratiquants.

La Ville organise la reprise des activités sportives, dans le respect des consignes sanitaires mais également dans une volonté de permettre au plus grand nombre de retrouver les bienfaits d'une activité physique.

-



Activités sportives terrestres

Conditions de reprises dans les équipements sportifs terrestres bordelais (jusqu'au 22 juin)

Après l'ouverture des activités athlétisme, tennis et Golf au mois de mai, de nouvelles modalités sont donc mises en oeuvre :

- **Pratique sportive individuelle et autonome :**
Les sites extérieurs sport pour tous (Stade Stéhelin, Stade Chauffour, Parc Lescure, Plaine des Sports Colette Besson, Stade Charles Martin) sont réouverts à la pratique

individuelle du lundi au vendredi de 18h à 21h, le samedi de 8h à 21h et le dimanche de 8h à 18h.

A noter toutefois que pour ces équipements, les courts de tennis restent réservés uniquement à la pratique club.

Les skate-parks, city stades et aires de renforcement musculaire demeurent en revanche fermés jusqu'au 22 juin pour raisons sanitaires.

- **Sport associatif et sport scolaire :**

Les clubs et établissements scolaires peuvent reprendre une activité sportive de plein air dans les équipements sportifs de la ville. Déjà près d'une trentaine de clubs a sollicité la Direction des Sports en ce sens et pourra bénéficier dès lundi 8 juin d'un accès aux équipements de plein air. Cette reprise s'accompagne, pour chaque activité prévue, d'un protocole sanitaire soumis par le club et validé par la Direction des Sports.

- **Les équipements couverts :**

Les gymnases bordelais restent largement mobilisés dans le cadre du dispositif parascolaire "2S2C" entourant le retour à l'école. Ce dispositif d'accueil et d'encadrement des plus jeunes revêtant un caractère prioritaire, ces équipements resteront indisponibles à leurs utilisateurs habituels jusqu'à la fin de l'année scolaire (4 juillet). Toutefois, à titre dérogatoire et conformément aux dispositions ministérielles, les clubs de haut-niveau et professionnels, souhaitant reprendre l'entraînement de leurs athlètes inscrits sur liste ministériel validée peuvent solliciter la mise à disposition d'un équipement sportif couvert.

- **Equipements sportifs en gestion déléguée :**

Après l'ouverture du Golf municipal de Bordeaux Lac au mois de mai, et à la suite des dernières annonces gouvernementales et conformément à sa mission de service public, le gestionnaire du tennis de Mériadeck et du Stadium vélodrome a tout mis en oeuvre pour permettre aux usagers bordelais de retrouver leurs équipements sportifs au plus tôt. Ainsi, dès ce début de semaine 24, le vélodrome de Bordeaux Lac réouvre et la pratique du tennis et du badminton sera possible en salle au complexe sportif de Mériadeck.

Attention, pour des raisons sanitaires, la location de raquettes ne sera pas proposée. Rendez-vous le lundi 8 juin à partir de 16h.

Activités nautiques et aquatiques



La plage du lac et de la piscine Stéhélin sont ouvertes

- [Plage du lac](#) :
- Sous conditions : 400 personnes maximum / créneau, sur [réservation](#), 3 créneaux ouverts : midi-14h30, 14h30-17h et 17h-20h, regroupement autorisé de 10 personnes maximum, prévoir une pièce d'identité, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

• > [En savoir plus](#)

•

• [Piscine Stéhélin](#) :

- Sous conditions : 50 personnes maximum / créneau, sur [réservation](#), regroupement autorisé de 10 personnes maximum, prévoir une pièce d'identité, et un justificatif de domicile.

• > [En savoir plus](#)

•

•

Les réservations préalables se font sur mapiscine.bordeaux.fr "Je clique et plouf !" :

- Pour les résidents bordelais : 1 créneau est réservable par semaine (les dimanches pour la semaine suivante) et possibilité de réserver des créneaux supplémentaires 24h avant la venue s'il reste des disponibilités.
- Pour les résidents non bordelais : possibilité de réserver des créneaux 24h avant la venue s'il reste des disponibilités.

•

Piscines Judaïque Jean Boiteux, Grand Parc et Tissot

Elles rouvriront le 15 juin. Afin de respecter les préconisations du gouvernement, en particulier sur la baisse de la capacité d'accueil, l'accès aux différents sites ne sera possible que sur réservation préalable sur le site mapiscine.bordeaux.fr.

> [En savoir plus](#)



Programme d'animation

Les compétitions sportives portées par les acteurs associatifs prévues ce printemps sont annulées ou reportées.

Le dispositif "Le Sport Santé prend ses quartiers" piloté par la Ville de Bordeaux, proposant une heure d'activité physique douce au coeur des quartiers chaque samedi à 10h ne peut pas reprendre à l'heure actuelle, les rassemblements de plus de 10 personnes n'étant pas autorisés. [Il continuera à être proposé en version numérique.](#)

Le traditionnel "Quai des Sports" est programmé du 25 juillet au 22 août, dans une configuration qui s'adaptera aux consignes sanitaires applicables cet été.